

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIVIERS-LES-MONTAGNES DU 29-09-2021 A 20H00  
(CONVOCAION ENVOYEE ET AFFICHEE LE 24-09-2021)**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Christelle COURTOIS-SABARTHES, Pascale PRADES, Maude FLAMANT, Sylvie CALAS, Isabelle de VIVIES, Arlette GLORIA, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC, Marie-Rose LADOWITCH  
Messieurs Alain VEUILLET, Manuel GONCALVES, Paul SALVAN, François MONTAGNÉ, Jean-Michel MAUREL, Frédéric MAIXANDEAU, Daniel MONTAGNÉ, Rodolphe DUCAMP, Claudian BRUN

Retards : M. Rodolphe DUCAMP arrivé à 20h12, a pris part aux délibérations à partir du point n°4 : DELIBERATION POUR APPROBATION ET MISE A JOUR STATUTS DU PAS DU SANT

Mme Pascale PRADES arrivée à 20h17, a pris part aux délibérations à partir du point n°8 : DELIBERATION POUR DONNER UN AVIS SUR LE PDA

Absente : Mme Myriam MADAULE

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel MAUREL

M. le maire propose d'attendre 5 minutes les retardataires.

La séance débute à 20h05

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**1. DELIBERATION POUR APPROUVER LE COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu du conseil du 30 juin 2021 a été affiché et envoyé à l'ensemble des élus le 2 juillet 2021

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'**APPROUVER**

Pour : 14

Contre :

0

Abstention :

2

Délibération approuvée à la majorité

## **2. APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 30-06-2021**

Suite à la réception du document le 2 juillet 2021 par l'ensemble des élus  
M. le maire propose aux conseillers d'approuver le PV de séance

Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **3. RELEVÉ DE DECISIONS DU MAIRE (liste non exhaustive)**

- Renouvellement du parc informatique des enseignants
- Dans le cadre de l'adressage la numérotation a été finalisée et le fichier envoyé à Tarn Fibre, les plaques de nom des rues et les numéros sont en cours de demande de devis : financement mairie
- Remise des médailles aux bénévoles qui ont confectionné les masques lors du 1<sup>er</sup> confinement, le 30 août 2021 avec prise en compte des restrictions sanitaires
- Mise en place d'un nouveau protocole temporaire d'accueil pour les gens du voyage qui se sont installés à côté du terrain de foot avec paiement des consommations
- Mise en sécurité des données administratives communales en prenant une prestation en mode SAS afin que l'ensemble des données soient sauvegardées sur un serveur externe. Avec le prestataire Berger- Levrault
- Agencement d'une nouvelle cuisine dans la salle Roger FABRE et Marquissette
- Fin des travaux de la salle Elisa LEMONNIER reste à réaliser 2 placards
- Cimetière mise en place de la numérotation et enregistrement des données sur logiciel SIG afin de faciliter sa gestion et d'apporter de la robustesse Dossier pris en charge par Mme Arlette GLORIA et M. François MONTAGNE. M. le maire précise que les personnes en charge de la cartographie du cimetière ont trouvé des places libres, ce qui ne nécessite pas la création d'un second cimetière.
- Invitation aux 69 nouveaux arrivants de la commune arrivés en 2020 et 2021, cette rencontre se déroulera le 15 octobre 2021 bien entendu avec une limitation du nombre de place
- Formation de deux conseillères municipales : MME DE VIVES et MME LADOWITCH en Police de l'urbanisme plus particulièrement
- Formation du personnel en charge de l'urbanisme sur la dématérialisation des dossiers.
- Finalisation du projet 2019 implantation caméra vidéosurveillance sur le village mise en œuvre dernier trimestre 2021. M. le maire rappelle que le projet validé par la préfecture prévoit 2 zones de vidéosurveillance une en centre bourg et l'autre à proximité de l'école, il précise que cette dernière zone avait été invalidé par le groupe opposition en 2019 afin de rembourser le prêt de FCTVA qui arrivait à terme 6 mois plus tard.

## **4. APPROBATION ET MISE A JOUR DES STATUTS SIAEP du SANT**

Vu la délibération du SIAEP du Pas du SANT du 10 mars 2021 relative à la mise à jour des statuts du SIAEP du SANT,

Vu la délibération du SIAEP du Pas du SANT du 3 juin 2021, relative à la modification de l'article 7 relatif au champ d'action et compétences, qui apporte des modifications sur le périmètre d'intervention du Syndicat sur les communes d'Escoussens et de Viviers-Lès-Montagnes, qui sont alimentées par deux syndicats d'eau potable, il était donc nécessaire pour

le syndicat de préciser qu'il intervient sur une partie du territoire des deux communes, citées ci-dessus, et non sur la totalité de ce territoire.

Il convient donc d'approuver les statuts mis à jour du SIEP du SANT.

M. le maire demande à l'ensemble des conseillers de bien vouloir approuver la mise à jour des statuts.

Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

Délibération approuvée à l'unanimité

#### **5. DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDIT : ARRETE 14-2021 du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

M. le maire explique qu'il a effectué un virement de crédit des dépenses imprévues vers le compte 266 Autres formes de participation (prise de parts dans la CUMA) pour un montant de 300.00€. (la participation devrait être de 280.00€)

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget 2021 afin de pouvoir mettre en paiement la facture de la CUMA.

##### Section Investissement

Article	Nature	Investissement		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
020	Dépenses imprévues	- 300.00 €		020
266	Autre forme de participation	+ 300.00 €		26
<b>TOTAL</b>		<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>	

Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

M. François MONTAGNE précise que la facture devrait arriver courant octobre et que les mises à disposition de matériels par la CUMA seraient facturées en fin d'année.

#### **6. DELIBERATION ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le trésorier nous a demandé la neutralisation d'une dette

Le montant total de la dette s'élève à 197.88€ pour 2 administrés ou anciens administrés.

En 2020 les Adm sur le budget assainissement était de 256.60€.

Monsieur le maire propose d'annuler les dettes et de mettre les sommes en non-valeurs.

Pour : 17                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **7. DELIBERATION POUR MANDATER DES ELUS POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU CONGRES DES MAIRES**

A la demande du trésorier de Puylaurens, il nous faut délibérer pour mandater les frais engendrés par les élus qui se rendent au congrès des maires, comme lors du précédent mandat.

Cette année le congrès se déroulera du 16 au 18 novembre 2021.

M. le maire précise qu'il sera proposé à chaque conseiller de pouvoir accompagner le maire durant le mandat 2020-2026, comme durant le précédent mandat aussi.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à nommer des élus pour représenter la commune au congrès des maires et de mandater les frais engendrés à cette occasion lors de l'exercice de leurs fonctions.

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 3

#### **8. DELIBERATION POUR DONNER UN AVIS SUR LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS PROPOSES PAR LES BATIMENTS DE FRANCE**

M. le maire explique qu'une fois l'avis du conseil donné, le document validé sera transmis à la communauté de communes pour une demande d'intégration dans le PLUI.

M. le maire explique que M.GIRONNET avait proposé en 2019 le Périmètre Délimité des Abords (PDA), il explique que les PDA ont été créés par la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine : « les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur sont protégés au titre des **abords** ».

**A ce jour, le périmètre est standard : rayon de 500m. Ici dans la proposition des bâtiments de France il est sur mesure**

La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec les monuments historiques. La proposition du PDA tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager.

deux objectifs majeurs ont été recherchés par le législateur :

- conditionner l'obtention des demandes d'urbanisme à un avis conforme de l'ABF pour les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (art. L621-32 du Code du patrimoine) ;
- Clarifier la situation vis-à-vis des porteurs de projet en identifiant ce qui représente effectivement un intérêt patrimonial autour du monument historique, et ce, en fonction du contexte local. L'objectif est de mettre fin au caractère arbitraire du rayon de 500 m autour du Monument Historique en offrant la possibilité de « déformer » ce périmètre de 500 m en l'étendant et/ou en le réduisant

La délimitation d'un PDA s'effectue alors en identifiant :

- le champ de visibilité du monument,

- la qualité patrimoniale (en termes d'architecture, d'urbanisme, de paysage) des abords du monument,

Pour la commune de Viviers-lès-montagnes le critère retenu est le champ de visibilité, ce document avait déjà été présenté en 2019.

M. le maire propose d'approuver le PDA proposé par les bâtiments de France

Pour : 9                      Contre : 6                      Abstention : 3

M. le maire rappelle que le PDA avait été présenté lors du précédent mandat et qu'il avait été refusé par les élus en place.

M. Rodolphe DUCAMP : c'est bien de le dire, et demande si l'on peut modifier ce périmètre. Le maire lui répond que non.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

*M. le maire : Des questions posées par le groupe opposition sont arrivées hors délais, à 22h02 le 27-09-2021, et qu'à titre exceptionnel il y répond.*

*Mme BARBERI demande la parole pour expliquer que les délais sont cours pour envoyer les questions, que les convocations ont été réceptionnées vendredi 24 septembre 2021.*

### 1/ Questions sur l'ordre du jour :

- Pour rappel, il s'agira de voter le Procès-Verbal et non le Compte-rendu.

*M. le maire : Confère PV du 17 décembre 2020 dont vous étiez secrétaire de séance ou je donne la réponse à cette même question posée le 09/10/2020 et PV du 25 mars 2021. Je ne veux plus revenir sur le sujet*

### 2/ Questions relatives aux précédents Conseils Municipaux :

- Après une année de mise en place des nouvelles procédures quant à l'inscription en garderie ou cantine, quel est le retour des usagers et de la municipalité ?

*M. le maire : explique qu'avec le système mis en place, les recouvrements sont faits directement par la trésorerie, et rappelle que les impayés cantine garderie étaient de 7000.00€ avec l'ancien système, il propose à MMES COURTOIS SABARTHES et FLAMANT qui sont concernées par ce sujet de répondre plus précisément.*

*MME FLAMANT explique que des devis sont en cours sur des logiciels de facturations, et qu'il n'y a pas de retours négatifs des parents par rapport au système mis en place en septembre 2020. Elle précise qu'il y aura peut-être la mise en place d'un panneau pour les réservations de garderie au sein de l'école.*

- En mars dernier, vous avez annoncé différentes demandes de subventions auprès de la Direction de l'Équipement (DETR/DSIL), pour la délinquance (FIPD), DRAC, Département et Région. Ces demandes de subventions concernent quels projets ? Ces demandes ont-elles abouties ?

-

*M. le maire : effectivement en date du 25 mars 2021, je vous annonçais que des demandes de subventions avaient été faites :*

- *DRAC : obtention d'une subvention de 22 431.00€ au titre de l'extension des horaires de la médiathèque pour les 3 années à venir.*
- *Département :*
  - *subvention de 3750€ obtenue sur l'étude de faisabilité de pistes cyclables soit 50% de financement de l'étude*
- *DETR :*
  - *Subvention de 30% sur les rénovations de la mairie : soit 2587€*
  - *Subvention de 30% sur l'aire des jeux des Mignonades : soit 2432€*
- *DSIL dans le cadre du Plan de relance :*
  - *Subvention de 50% sur les équipements de chauffage de l'école prévue sur l'opération 381, travaux qui devrait se faire avant la fin de l'année soit 47 784.00€*

*Nous n'avons pas encore le montant des subventions obtenues par l'agence de l'eau et le département : mais nous avons eu confirmation que nous serons financés.*

- *FONDS DE CONCOURS : 36 133.00€*

*Je vous remercie pour cette question qui met en valeur le nombre important de subventions perçues par la municipalité.*

- Vous nous avez informé de préemption sur différents biens (8 rue de l'Enclos, 16 rue Larroque et un terrain boisé). Pouvez-vous nous indiquer la destination finale de ces préemptions ?

*M. le maire : Il me semble vous avoir déjà répondu à cette question lors du conseil du mois de mars, la destination finale sera la location bien évidemment. Il rappelle qu'un terrain boisé ne peut être préempté : il s'achète. Il rappelle aussi que le sénateur Philippe BONNECARRERE a demandé aux communes d'anticiper la baisse des Dotations Globales de Fonctionnement par des revenus locatifs, ce que nous faisons. Il rappelle que sous ses deux mandats en tant que représentant de la commune il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux.*

- En mars dernier, vous répondez que les locaux (anciennement TICE) disponibles sont dans l'attente de nouveaux locataires. Qu'en est-il 6 mois plus tard ? Sachant que des travaux ont été investis dans ce bien lors du dernier mandat, nous souhaitons connaître les démarches entreprises pour favoriser cette remise en location.

*M. le maire : Il y avait eu un agrandissement à la demande de l'entreprise occupante à l'époque. De nombreuses visites ont été faites, une personne semble intéressée par l'espace*

*renov, un bail précaire est envisagé. Il rappelle que l'installation de ce module INOV avait été réalisé lors du précédent mandat précédent. Il précise aussi l'orthographe de TIS.*

- Suite à notre demande, lors du dernier conseil municipal, vous avez indiqué que les administrés pouvaient être informés de l'avancée des travaux au pont du Gué du Rousset et chemin de Fonségur, sur le site mairie et sur le compte Facebook de la mairie. Nous n'avons trouvé aucune information sur l'avancé de ces travaux. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quand les riverains du pont du Gué du Rousset pourront-ils espérer retrouver leur chemin d'accès habituel ?

*M. le maire : remercie aux riverains qui se sont déplacés. A date la CCSA a reçu les premiers devis pour la reconstruction et la mise aux normes sont d'un montant de 600k€. Aujourd'hui toutes les pistes sont envisagées, restauration, destruction et reconstruction, création d'une passerelle piétonne. Une réunion d'informations va avoir lieu avec les riverains à ce sujet, avec la CCSA et la mairie.*

*M. le maire donne la parole à titre exceptionnel aux administrés présents qui demandent à être tenus au courant et à être entendus avant qu'une décision soit prise, car ce sont eux qui connaissent le mieux cette partie du territoire notamment ils peuvent donner des informations quant aux effets des débordements du Bernazobre à cet endroit. Ils précisent qu'ils sont dubitatifs par rapport aux montants annoncés des devis.*

### **3/ Questions sur les orientations budgétaires 2020/2026 :**

En décembre 2020, vous nous avez fait part des orientations budgétaires de votre mandat. Nous souhaitons connaître l'avancée des projets annoncés :

- La rénovation des bâtiments municipaux anciens (salle Roger Fabre),

*M. le maire : reportée 2022*

- La rénovation de la station d'épuration,

*M. le maire : une étude réalisée par la société ALTEREO est en cours, la rénovation se fera en suivant.*

Le développement des déplacements doux,

*M. le maire : il y a actuellement une réalisation de chemin en cours sur le plateau, il laisse la parole à M. GONCALVES. Il explique qu'un chemin est en cours de réalisation, il devrait partir du domaine d'Emilie jusqu'au chemin de Peyre Ficade, il explique qu'à terme le chemin devrait faire le lien avec la commune de Soual, celle-ci prendra à sa charge la seconde partie du chemin.*

- La rénovation de l'Eglise,

*M. le maire : Les marches ont été restaurée, le reste sera mise en place durant le mandat*

- La mise en place du strict respect des consignes des Bâtiments de France (donc qu'en est-il de l'installation récente de pompes à chaleur sur le devant de maisons, par exemple rue de l'Enclos ?).

*M. le maire : Nous demandons à chaque pétitionnaire de suivre à la lettre l'ensemble des avis simples données par l'ABF cela est concomitant avec les formations suivies par 2 élus. Concernant le sujet de la rue de l'enclos, nous l'avons noté, nous avons vérifié si un document d'urbanisme avait été déposé, une procédure va être mise en place prochainement*

#### **4/ Questions diverses :**

- Est-ce que le dépositaire du cimetière est vide ?

*M. le maire : il est occupé partiellement. Comme vous le savez et cela depuis 2016. Il rappelle le travail remarquable de François MONTAGNE et Arlette GLORIA sur le cimetière.*

- Quels ont été les problèmes pour que le site de la mairie reste inaccessible une dizaine de jours ?

*M. le maire : Il y a eu un problème d'hébergement comme en 2015-2016*

- Un repas pour les aînés est-il prévu ? Si oui, quand ?

*M. le maire : Non, pas cette année à cause des restrictions sanitaires, on espère que nous pourrons renouer avec les traditions en 2022.*

- Pourquoi l'intégralité des élus municipaux ne sont-ils pas conviés aux réunions préparatoires des conseils municipaux ?

*M. le maire : pas de réunions de préparation à proprement parlé : nous faisons des réunions de bureau hebdomadaire. La seule réunion qui est faite est pour la préparation du budget.*

*Question de M. Rodolphe DUCAMP : le socle du panneau d'affichage au niveau du rondpoint est abîmé et le panneau tourné, quand sera-t-il remis d'aplomb ?*

*M. le maire : Le socle a été remis en place, reste à remettre le panneau droit.*

**La séance est clôturée à 20h57.**

le Secrétaire de séance

Aurélien J. N. L.

